



**MAIRIE ROCHE**

**(Loire – 42600)**

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**14/02/2023 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/02/2023

**Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT et Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mr Frédéric GRANDPIERRE

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/01/2023 à l'unanimité.

2. **Délibération 2023 08 D** Choix des entreprises pour le projet de réaménagement du plan d'eau

Madame le Maire donne à lire différents devis et explique les travaux prévus avec la commission voirie.

Madame le Maire demande à Monsieur Jérôme VRAY de sortir temporairement de la salle étant de la même famille que l'un des gérants d'une entreprise sollicitée.

Deux devis de TP un de l'entreprise VRAY TP un de l'entreprise SAS MAISON, un devis TP + maçonnerie de l'entreprise SARL GOURBIERE – GACHET, deux devis de maçonnerie, un de l'entreprise SARL BROSSAT et un de l'entreprise GACHET & DUMAS sont présentés.

Plusieurs questionnements sur l'utilité d'ouvrir la digue, la différence de tarif des devis présentés, le financement, la réactualisation des prix à prévoir, la facturation du transport des boues qui habituellement est à la charge de l'agriculteur les prenant, les inconnues sur l'état du mur de soutènement et le coût de l'argile sont soulevés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Choisis l'entreprise VRAY TP à la majorité pour les travaux de TP, 5 votes pour le devis de l'entreprise VRAY TP, 1 vote pour le devis de l'entreprise SAS MAISON et 2 abstentions.

Il sera demandé une réactualisation des prix, une vérification sur le tarif de l'argile et son transport ainsi que sur le tarif de l'évacuation des boues.

- Choisis l'entreprise de maçonnerie SARL BROSSAT à la majorité, 1 vote pour le devis de l'entreprise GACHET-DUMAS et 7 votes pour l'entreprise SARL BROSSAT.

Il sera demandé une réactualisation des prix.

- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les devis des entreprises choisis après réactualisation et pour engager les travaux.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023.

3. **Délibération Reportée** Validation d'un prêt pour le financement du projet de réaménagement du plan d'eau

Madame le Maire expose la proposition de financement du Crédit agricole pour 50000€ avec un cout de 53250.35€. Celui-ci est proposé sur trois ans afin de ne pas impacter les futurs élus.

Après discussion il est décidé de reporter cette délibération dans l'attente de comparatif avec d'autres banques que Mme Cindy CHARLES s'occupe de prospecter.

4. **Délibération Reportée** Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la fonction publique territoriale de la Loire

Madame le Maire informe le conseil que la mise à jour du Document unique est nécessaire. Elle informe le conseil de la proposition du CGD d'adhérer aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la fonction publique territoriale de la Loire pour 10€ par mois qui propose un accompagnement de mise à jour pour 502€.

Après discussion il est décidé de reporter cette délibération. Monsieur Jean-Baptiste WILLAUME propose de regarder le Document unique afin de pouvoir faire la révision en interne.

5. **Délibération 2023 09 D** Tarif location salle des fêtes Saint Martin et forfait chauffage – Tarif location salle des Associations

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la révision des tarifs de location des salles communales.

Le conseil est informé que pour la salle des fêtes le cout de fonctionnement est d'environ 10 000€ par an et que le remboursement des prêts s'élève à environ 19000€ par an pour des recettes de 3589€ sur 2022. Il est indiqué que le tarif 24h n'est pas utile car dans les faits les utilisateurs prenant 24h en week-end bloquent la salle pour le week-end et l'utilisent au



**MAIRIE ROCHE**  
**(Loire - 42600)**

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL** **14/02/2023 - 20 heures**

minimum sur deux jours. Il est proposé de simplifier les tarifs et de louer au week-end afin de faciliter la remise des clés et la gestion.

Pour la salle des associations il est fait remarquer qu'elle a été louée pour des anniversaires en soirée et qu'au vu des nuisances engendrées cela sera dorénavant interdit.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'appliquer à partir du 15 février 2023 les tarifs comme énoncés dans le tableau ci-joint
- Dit que le ménage pour la salle des fêtes est compris dans la location week-end mais pas dans la location temporaire
- Dit que le chauffage sera par forfait et par période pour les locations de la salle des fêtes
- Dit que la location de la salle des fêtes 24h est supprimée et la location 12h transformée en location temporaire en semaine
- Dit que pour les Associations Rocheloises bénéficiant de la gratuité de la location de la salle des fêtes une fois par an le coût du ménage sera facturé 100€ auquel sera rajouté selon la date et si besoin le forfait chauffage, et selon le besoin l'option vaisselle
- Dit que le ménage de la salle des associations est à la charge de l'occupant, ladite salle devra être rendue propre et rangée

### **6. Délibération 2023 10 D révision de tarif des concessions**

Madame le Maire invite les membres du conseil à étudier les tarifs appliqués depuis 2015 :

- Concessions perpétuelles 110 euros par mètre carré
- Concession de 30 ans 50 euros le mètre carré
- Concession de 15 ans 30 euros le mètre carré

Après discussion de nouveaux tarifs sont proposés :

- Concession perpétuelles 220 euros par mètre carré
- Concession de 30 ans 85 euros le mètre carré
- Concession de 15 ans 70 euros le mètre carré

Après délibération, le conseil municipal décide à 6 voix pour et 3 contre d'approuver ces nouveaux tarifs.

### **7. Délibération 2023 11 D VERSEMENT SUBVENTION APE -CLASSE DECOUVERTE RPI**

Madame le Maire expose que suite à la délibération 2022 30 D une subvention de 540€ venant du département a été versée à la commune pour aider le financement de la classe découverte organiser par le RPI.

Il est également rappelé que le conseil municipal s'est engagé à verser une subvention de 100€ pour participer à ce projet.

La subvention totale est donc de 640€

Il est demandé au conseil d'approuver le versement de la subvention 640€ à l'APE

Le conseil vote pour à l'unanimité

### **8. Questions diverses**

- Point finance (réunion adjoints finance 20h 23 février, rendez-vous Mr Dumont 9 mars 14h, Vote du budget 21 mars CM) Pour le vote le budget sera envoyé en amont par mail. Les questions devront être posées par mail avant le conseil.
- Loire Forez Agglomération demande un référent suppléant en plus du Maire qui est titulaire et la secrétaire qui est référent technique. Personne ne se proposant il est décidé de procéder à un tirage au sort. Monsieur Jérôme VRAY est désigné référent suppléant.



**MAIRIE ROCHE**  
**(Loire – 42600)**

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**14/02/2023 - 20 heures**

- Un point est fait sur l'avancement du recensement qui se termine le 19 février.
- Un point est fait sur la réunion de la CCID qui a eu lieu le 14 février.
- Madame le Maire informe le conseil qu'elle a eu un rendez-vous en mairie avec Mr Vinolo représentant la gendarmerie. Il est proposé au conseiller d'être référent hameau et contact privilégié pour la gendarmerie.
- Un point est fait sur le jeu du bulletin municipal. Il y a eu 7 participants. Il est décidé de remettre le lot au vainqueur pendant la réunion publique du 2 avril.
- Le conseil est informé que le club des aînés a eu sa première réunion en mairie pour relancer les rencontres. A la dernière réunion plus de trente personnes étaient présentes. Le club se réunit le 2ème jeudi de chaque mois.
- Un point est fait sur les réunions faites et à venir, donc le 1er mars à la salle des fêtes de Roche sur le photovoltaïque. Les membres du conseil vont distribuer un flyer à tous les habitants.
- Le conseil est informé qu'une réunion avec le personnel communal aura lieu le 23/02.
- Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que le RPI est en réflexion suite à la fin de gratuité du logiciel ENT ONE pour le lien école mairie parents d'élève. Il sera vu au conseil d'école du 02 mars si un sondage aux parents est nécessaire pour savoir s'il faut continuer avec ENT ONE (240€/an) passer à un autre logiciel type Pronote (360€ par an avec gestion de la réservation cantine et garderie) ou continuer le carnet de liaison.
- Un point est fait sur les locations communales.

Le conseil est informé que Monsieur Meunier va donner sa dédite et quitter son logement en avril, le logement sera proposé en priorité à Monsieur Mollin.

Madame le Maire fait part au conseil des différents travaux qui ont été fait, problème de chauffage au 1 place de l'église, problème de chauffage à la salle des associations, réparation d'une serrure par Monsieur Jean-Yves BESSEY au 210 rue Antoine Lugnier, changement d'un interrupteur au 210 rue Antoine Lugnier.

Il est décidé de se renseigner sur les subventions pour l'isolation et l'économie d'énergie des bâtiments de la commune et sur l'isolation phonique.

*Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23h00. La prochaine réunion est fixée pour le mardi 21 mars 2023 à 20h.*

Approuvé le 21/03/2023, à Roche

Le Maire, Madame Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Monsieur Frédéric GRANDPIERRE